

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DURRENBACH

Séance du 15 février 2024

Date de convocation :

11/01/2024

MEMBRES DU CONSEIL

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 3

VOTE :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Durrenbach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre inscrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique SIEDEL, Maire.

Membres présents : M. Dominique SIEDEL, Mme Laurence CORDON, Mme Sonia EINSETLER, Mme Angélique FABACHER, Mme Aurélie HAMMENTIEN, M. Thierry HEINRICH, Mme Catherine KLINGLER, M. Edouard LIEBER, M. Alain PFEIFFER, M. Denis RICHTER, Mme Nathalie SCHALL et M. Benoit VAREY.

Membres absents : Mme Anne VINCENT (a donné procuration à M. SIEDEL), M. Christian HOH (a donné procuration à Mme SCHALL), M. Cyril JEDELE (a donné procuration à Mme HAMMENTIEN)

A été nommée secrétaire de séance : Mme Catherine KLINGLER

2024-05 : Modification de la tarification du relais de l'amitié

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2017-97 du 06/12/2017 fixant les tarifs de location relais de l'amitié,

Vu la délibération n°2020-51 du 02/09/2020 instaurant un complément aux tarifs de location du relais de l'amitié,

Vu la délibération n°2020-69 du 12/11/2020 validant le renouvellement de la vaisselle – Relais de l'Amitié,

Vu la délibération n°2021-49 du 30/06/2021 instaurant une facturation de la casse et de la perte de la vaisselle au relais de l'Amitié,

Vu la délibération n°2022-43 du 14/09/2022 modifiant la facturation de la casse et de la perte de la vaisselle au relais de l'Amitié,

M. le Maire indique aux conseillers que suite à l'augmentation des charges de fonctionnement diverses du Relais de l'Amitié, il conviendrait de revoir la tarification en cas de location.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE FIXER les tarifs de location suivants :

Type de loueur	Location	Tarif
Gym Nanas	Annuelle	300,00 €
Castor de la Sauer	Ponctuelle	500,00 €
Associations de DURRENBACH	Annuelle	gratuit
Associations extérieures	Ponctuelle	725,00 €
Privés de DURRENBACH	Grande salle	350,00 €
	Petite salle	180,00 €
Privés extérieures	Ponctuelle	550,00 €
Pinceaux d'or	Annuelle	600,00 €

DE MAINTENIR les forfaits de nettoyage qui seront appliqués dans le cas où le ménage n'aura pas ou pas correctement été effectué par les locataires,

DE RAJOUTER un forfait de tri de poubelles, dans le cas où ces dernières ne seraient pas triées, étant précisé que les poubelles seront contrôlées à la sortie (1 poubelle d'ordures ménagères + 1 poubelle de tri sélectif mises à disposition) :

Facturation au forfait	Nettoyage Partiel	Nettoyage Complet
Elements de cuisine (four, hotte, piano, etc.)	35,00 €	70,00 €
Elements du bar (lave-verre, comptoir, frigo...)	25,00 €	50,00 €
Toilettes (handicapées, homme, femme)	30,00 €	60,00 €
Petite Salle	30,00 €	60,00 €
Grande Salle	30,00 €	60,00 €
Extérieur (cour de l'école, jardin)	30,00 €	60,00 €
Nettoyage du tapis d'entrée		10,00 €
Tri poubelles		75,00 €

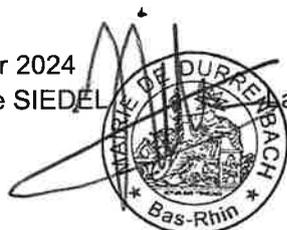
DE CONFIRMER les tarifs en cas de casse ou de perte de matériel :

SALLE		BAR	
Prix unitaire TTC	Tarif facturé	Prix unitaire TTC	Tarif facturé
Thermos	15,00 €	Cerveise	5,00 €
Sous tasse Café	2,00 €	Verre à bière	4,00 €
Tasse à café	2,00 €	Flûte à champagne	7,00 €
Verre à vin blanc (à pied vert)	3,00 €	Verre Soft	4,00 €
Verre à vin rouge	2,00 €	Verre ordinaire	2,00 €
Verre à eau	2,00 €	Verre à schnaps	5,00 €
Assiette creuse	4,00 €	Seau à champagne	11,00 €
Assiette à dessert	4,00 €	Cruche à eau	10,00 €
Assiette plate	5,00 €	Plateau de service	8,00 €
Panier à pain	10,00 €	Percolateur	360,00 €
Sel Poivre	15,00 €		
Fourchette	4,00 €	MATÉRIEL	
Couteau	4,00 €	Prix unitaire TTC	Tarif de la casse
Cuillère à soupe	4,00 €	Pelle + balayette	5,00 €
Cuillère à dessert	2,00 €	Balai	10,00 €
Saladier (grand)	10,00 €	Duplicata Clé	25,00 €
Saladier (petit)	5,00 €		

D'AUTORISER M. Le Maire à faire appliquer ces nouveaux tarifs pour les prochaines locations du Relais de l'Amitié.

Durrenbach, le 15 février 2024

Le Maire : M. Dominique SIEDEL secrétaire de séance : Mme Catherine KLINGLER



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.